

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

Jeudi 19 novembre 2009 à Saint Barthélemy

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte rendu du 24 septembre 2009,
2. Préparation de la CLE du 1^{er} décembre 2009 ordre du jour prévisionnel,
 - Approbation du compte-rendu de la CLE du 31 août 2009,
 - Bilan 2009 - Programme et budget prévisionnel 2010,
 - Mise au vote des préconisations pour les carrières existantes,
 - Présentation générale de l'étude « Zones stratégiques pour l'eau potable » par l'Agence de l'Eau + mise au vote du principe de l'étude,
 - Questions diverses.
3. Questions diverses

Relevé de conclusions

- ⇒ Approbation du compte rendu du 24 septembre 2009,
- ⇒ Pour la CLE du 1^{er} décembre 2009,
 - La proposition d'ordre du jour est validée en intégrant les ajustements suivants :
 - Donner une approche qualitative au bilan 2009 (élus, usagers, administrations),
 - Mentionner l'évaluation environnementale,
 - Accord sur le principe de budgéter un appui par prestataire pour la 2^{ème} phase « tendances, scénarios et choix de la stratégie du SAGE »,
 - Accord sur les préconisations carrières en intégrant les ajustements vus en Bureau,
 - ajouter au point questions diverses une information sur le projet de recherche ISARA

1 Approbation du compte rendu du 24 septembre 2009

Pas de remarques formulées sur le compte-rendu de la réunion de Bureau du 24 septembre 2009. Le compte-rendu est adopté. Il a été mis en ligne sur le site internet www.gesteau.fr.

2 Préparation de la CLE du 1^{er} décembre 2009

Jean-Paul Nicolet, SIAPA, demande à ce que soit inscrit dans le point « questions diverses » à l'ordre du jour de la CLE du 1^{er} décembre, une information sur le projet de recherche de l'ISARA-Lyon¹ (cf. [document ISARA en pièce jointe](#)).

¹ ISARA-Lyon : école formant des ingénieurs dans les domaines de l'agriculture, l'alimentation, le développement rural et l'environnement.

Jean-Louis GUERRY, demande à ce que le SIGEARPE (Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Roussillon-Péage de Roussillon et Environs) soit informé des travaux de la CLE. Contact SIGEARPE : Laurent Gouilloud.

2.1 Approbation du compte-rendu de la CLE du 31 août 2009

Jusqu'à aujourd'hui, pas de remarque formulée sur ce compte-rendu.

2.2 Bilan 2009 - Programme et budget prévisionnel 2010

2.2.1 Bilan 2009

François GORIEU, MISE 26 : le bilan 2009, le programme et le budget 2010 ont été présentés dans le diaporama de façon quantitative (nombre de réunions, etc.). Il manque une approche qualitative. Il faudra insister en CLE sur le murissement de la procédure. Les élus du Bureau peuvent apporter cette approche qualitative en CLE. Il faut faire prendre conscience aux membres de la CLE que l'élaboration du SAGE avance, même s'il faut du temps pour les aspects de gouvernance (ex. : cas de l'arrêté préfectoral de composition de la nouvelle CLE ; prise de décisions par rapport aux carrières ; etc.). Lors de la CLE, il faudrait indiquer quels sont les points d'avancée par rapport aux grands enjeux du SAGE. Avoir une feuille de route : dans quel domaine on a avancé, pas avancé ? Evaluation de ce qui a fonctionné, pas fonctionné.

2.2.2 Programme et budget prévisionnel 2010

François GORIEU, MISE 26 : le programme 2010 ne fait pas ressortir le travail de la cellule d'animation du SAGE que nécessite le suivi – technique, financier, administratif - de 2 études (« volumes prélevables » et « zones stratégiques pour l'AEP »). Pour présenter aux membres de la CLE, il serait important d'identifier le nombre de jours que cela représente.

2.2.2.1 2^{ème} relecture du document d'état des lieux

Concernant la relecture du document d'état des lieux du SAGE, Claire HOUSSIN, Agence de l'Eau, propose d'échelonner la 2^{ème} relecture par thèmes pendant le 1^{er} trimestre 2010, comme cela a été fait à l'automne 2009 pour la 1^{ère} relecture.

Jean-Paul NICOLET, SIAPA, fait le constat que les relances pour les 1^{ères} relectures ont porté leurs fruits. Les membres étaient nombreux aux commissions de travail thématiques de relecture, alors qu'il y avait une crainte initialement de n'avoir personne en réunion.

2.2.2.2 Evaluation environnementale

Sur le schéma des différentes phases du SAGE, Claire HOUSSIN, Agence de l'Eau, fait remarquer qu'il faut ajouter **l'évaluation environnementale**. Il est conseillé de faire l'évaluation environnementale en interne, plutôt que de la faire réaliser par un prestataire.

Evaluation environnementale :

L'évaluation environnementale des SAGE est obligatoire. Elle fournit des éléments utiles pour la comparaison des scénarios, le choix de la stratégie et la communication autour du SAGE. Faire l'évaluation environnementale d'un SAGE revient à répondre à des questions du type : « Quels effets sur l'environnement pourraient résulter des actions proposées par le SAGE ? » La plupart du temps, ces effets sont plutôt positifs et permettent de conforter le dispositif du SAGE, mais parfois des effets négatifs inattendus peuvent être décelés. L'évaluation environnementale doit s'enclencher dès que l'état des lieux du projet de SAGE est disponible et se poursuit tout au long de son élaboration (Guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux –MEEDDAT - ACTeon – Juillet 2008) (cf. document Evaluation Environnementale en pièce jointe).

François GORIEU, MISE 26, donne l'exemple de l'évaluation environnementale réalisée par les services de l'Etat dans le cadre du 4^{ème} programme d'actions nitrates.

Freddy MARTIN-ROSSET, CCRV, fait part de son exaspération face à l'empilement des études, évaluations, etc.

François GORIEU, MISE 26, explique qu'il ne faut pas voir cela comme une contrainte supplémentaire mais comme le moyen de voir les effets des mesures choisies par la CLE. Lorsque la CLE fixera une préconisation, l'évaluation environnementale permettra de voir de façon itérative quels sont ses différents effets. Si les effets ne correspondent pas aux résultats escomptés, la préconisation sera rectifiée. L'avis sur l'évaluation environnementale est rendu par la DREAL, qui s'appuie elle-même sur l'avis des services décentralisés de l'Etat (DDE, DDAF, etc.). Comme la DREAL et les services décentralisés de l'Etat participent à la CLE, on peut supposer que les mesures choisies par la CLE et vérifiées dans l'évaluation environnementale ne seront pas fondamentalement remises en cause, mais peut-être légèrement adaptées.

2.2.2.3 Phase 2 du SAGE : Tendances – scénarios, choix de la stratégie

Dans le programme prévisionnel 2010, il est proposé de faire appel à un prestataire pour avoir un appui/accompagnement dans la 2^{ème} phase d'élaboration du SAGE. La phase des tendances, scénarios et choix de la stratégie consiste à élaborer le projet du bassin versant qui sera ensuite traduit dans le PAGD et le règlement du SAGE.

Les réflexions sur la 2^{ème} phase du SAGE n'ayant pas encore démarré puisque l'état des lieux est en cours de rédaction, Jean-Paul NICOLET, SIAPA, propose de créer une commission de travail spécifique sur le sujet.

Ce point sera abordé en détail lors d'un prochain Bureau.

François GORIEU, MISE 26, propose que cette commission de travail « phase 2 – tendances, scénarios et choix de la stratégie du SAGE » et/ou que des membres de la CLE participent à une réunion sur un autre bassin versant pour avoir une idée de ce qui se fait dans d'autres territoires. Il faut trouver le moment opportun pour faire appel à l'appui d'un prestataire dans cette 2^{ème} phase du SAGE, en particulier parce que les 2 études « volumes prélevables » et « zones stratégiques pour l'AEP » vont apporter de nouveaux éléments à la réflexion.

Freddy MARTIN-ROSSET, CCRV, propose d'inscrire le travail d'un prestataire au budget prévisionnel 2010. Ce travail interviendra sans doute en fin d'année 2010, mais il faut pouvoir l'anticiper financièrement.

Dominique DELORME, UNICEM, cite l'exemple du SAGE de la Loire qui en est actuellement à la 2^{ème} phase de son élaboration. L'appui d'un prestataire dans cette 2^{ème} phase du SAGE lui semble nécessaire, car des questions complexes de choix pour l'avenir du territoire se posent aux différents membres de la CLE.

Jean-Paul NICOLET, SIAPA, rappelle qu'il faut cependant d'abord finaliser l'état des lieux en 2010 pour pouvoir ensuite s'appuyer dessus pour la 2^{ème} phase du SAGE. La communication autour de l'état des lieux du SAGE sera une question importante. Il faut impliquer l'ensemble du territoire pour qu'il s'approprie l'état des lieux.

2.3 Mise au vote des préconisations pour les carrières existantes

Le document préparatoire portant sur les propositions de préconisations pour les carrières existantes est validé, sous réserve d'apporter les modifications suivantes :

- Préambule, contexte général, M. Budillon-Rabatel, UNICEM, précise que la profondeur d'exploitation des carrières peut aller jusqu'à 35-40 m sur l'amont de la Bièvre (au lieu de 20 m dans le document initial),
- Point sur les carrières en eau : exclure de la préconisation les 2 carrières en eau existantes : Albon et Andancette,
- M. Lionet, MISE 38, demande à ce que « conserver... » soit remplacé par « confirmer la réglementation ».

Le document corrigé a été envoyé comme document préparatoire à la CLE du 1^{er} décembre 2009.

Salvator SAN FILIPPO, FRAPNA, aborde le sujet des réaménagements de carrière. La réglementation prévoit que les matériaux utilisés pour le réaménagement soient des matériaux inertes. Cependant certains transporteurs amènent des matériaux interdits.

Dominique DELORME, UNICEM, répond qu'une procédure est en cours, menée par la DREAL Rhône-Alpes, pour exiger des conditions identiques sur l'ensemble de la région Rhône Alpes ; notamment le contrôle de la qualité de l'eau en amont et en aval des remblais. Cette procédure devrait prendre la forme d'un arrêté complémentaire à l'arrêté existant. Une traçabilité et des contrôles visuel et olfactif des matériaux apportés existent déjà. Des contrôles doivent également être effectués sur la zone de dépôt avant le remblai. C'est l'exploitant du site qui est tenu de contrôler les matériaux apportés. La DRIRE contrôle les registres.

Salvator SAN FILIPPO, FRAPNA, fait remarquer que les produits bitumeux sont interdits dans les remblais, mais qu'un certain volume de ces produits peut se retrouver dans les matériaux apportés. De la même façon, des produits interdits peuvent se trouver dans les terres de curage.

Jean BUDILLON-RABATEL, UNICEM, indique que très souvent les matériaux des travaux de démolition et de curage ne sont plus acceptés comme remblais, alors que la réglementation l'autorise. Les exploitants de sites prennent des précautions et préfèrent éviter tout apport de remblais potentiellement interdits.

Salvator SAN FILIPPO, FRAPNA, demande des précisions sur l'évaluation des matériaux effectués sur les zones de dépôt avant remblais.

Dominique DELORME, UNICEM, explique qu'il s'agit essentiellement d'un test visuel sur la plateforme. Mais c'est d'une façon globale qu'il faut être vigilant, notamment en responsabilisant les personnes à l'amont de la chaîne.

De la même façon, Salvator SAN FILIPPO, FRAPNA, rappelle les responsabilités des donneurs d'ordre dans la chaîne.

Concernant les préconisations qui seront proposées par la CLE sur le sujet des carrières, François GORIEU, MISE 26, indique que le Préfet peut ou pas les prendre en compte puisqu'il ne s'agit pas actuellement du document SAGE à proprement parlé, mais d'un avis de la CLE.

Le rapporteur du point « préconisations pour les carrières existantes » à la CLE du 1^{er} décembre sera Freddy MARTIN-ROSSET, responsable de la commission de travail « carrières ».

François GORIEU, MISE 26, précise qu'il serait important d'avoir le quorum le 1^{er} décembre pour valider ces préconisations.

2.4 Présentation générale de l'étude « Zones stratégiques pour l'eau potable » par l'Agence de l'Eau + mise au vote du principe de l'étude

La présentation générale sera assurée par Claire Houssin de l'Agence de l'Eau.

Les réflexions sur cette étude n'ont pas été plus loin actuellement que celles faites en réunion de la commission de travail sur les « carrières » du 23/04/2009 : réaliser une synthèse de toutes les études hydrogéologiques existantes, générales et très localisées, (études d'impact des carrières, des captages d'AEP, etc.) et si cela n'est pas suffisant pour définir les zones stratégiques pour l'AEP, faire réaliser un complément d'étude, prendre en compte tous les usages pour la mise en place d'actions visant à préserver les ressources stratégiques identifiées.

Il existe 2 études de ce type en cours : une sur la plaine alluviale du Rhône et une sur la plaine alluviale du Garon. Le cahier des charges de l'étude sur BLV pourra s'en inspirer. Ce sont cependant 2 grandes nappes et il sera nécessaire d'adapter le cahier des charges au contexte de BLV.

2.5 Questions diverses

- Pour information aux membres de la CLE, délégation de signature :

Délégation de signature du Président de la CLE du 11 décembre 2009 au 8 février 2010 inclus aux vice-présidents de la CLE dans l'ordre des vice-présidences et selon leur disponibilité.

- Pour information aux membres de la CLE, projet de recherche ISARA-Lyon :

A la demande de Jean-Paul Nicolet, SIAPA : information sur le projet de recherche de l'ISARA-Lyon.

3 Questions diverses

- Evolution du périmètre du SAGE BLV :

Le périmètre du SAGE BLV est construit sur les limites administratives des communes faisant partie du périmètre. Ces limites administratives ne correspondent pas nécessairement aux limites du bassin versant. Or les prescriptions d'un SAGE s'appliquent au bassin versant.

Ainsi certaines communes du périmètre du SAGE BLV sont concernées par plusieurs bassins versants, pour lesquels il peut exister d'autres procédures de gestion de l'eau (SAGE, contrat de rivière). C'est le cas en particulier des communes comprises partiellement dans le bassin versant de la Bourbre sur lesquelles le SAGE Bourbre a été approuvé et est donc en application (ex. : Burcin, Chabons, etc.). C'est le cas également pour les communes comprises partiellement dans le bassin versant de la Galaure sur lesquelles un contrat de rivière est en émergence (ex. : Hauterives, Chateauneuf-de-Galaure, etc.).

Le secrétariat de la CLE prendra contact avec le SAGE Bourbre pour savoir s'il a entrepris une réflexion à ce sujet.

Le secrétariat de la CLE demande à avoir un élu référent sur ce thème. Il est proposé de s'appuyer sur le Vice-Président de la CLE représentant l'amont de la Bièvre. Il s'agit de Robert Lozano, excusé pour ce Bureau. Cette proposition lui sera soumise.

- Suppléant de Salvatore San Filippo, représentant la FRAPNA à la CLE :

Salvator SAN FILIPPO, FRAPNA, informe que la FRAPNA fait une demande pour que son actuel suppléant, Jean-Luc Pérouze, soit remplacé par **Jean-Paul CHALEAT**, qui a déjà participé à plusieurs réunions de la CLE (commissions de travail). Il demande à ce que M. Chaleat soit bien invité au titre de la FRAPNA Drôme.

- Entreprise France Alu Color :

Salvator SAN FILIPPO, FRAPNA, signale que la FRAPNA siège au CODERST² et de ce fait, suit les dossiers concernant l'entreprise France Alu Color, située à Marçilloles et rejetant dans le cours d'eau le Rival. France Alu Color a fait une demande d'extension de ses rejets. Les contraintes de rejets demandées à l'entreprise sont fortes, mais nécessaires pour atteindre les objectifs du bon état des masses d'eau fixés par la DCE. Lors de la précédente enquête publique, le commissaire enquêteur avait été « scandalisé » par le dossier de l'entreprise. M. San Filippo demande à ce que la CLE soit vigilante sur ce problème.

M. Maurice PELISSIER,
Président de la Commission Locale de l'Eau

Ce document, ainsi que les autres documents produits par la CLE Bièvre Liers Valloire, sont consultables et téléchargeables sur <http://www.gesteau.eaufrance.fr>.

² CODERST = Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

Liste des présents

Etaient présents :

Nom Prénom	Organisme
PELISSIER Maurice	Président de la CLE, CC territoire de Beaurepaire
MARTIN-ROSSET Freddy	CC Rhône-Valloire
MARILLAT Robert	SIAH Bièvre Liers Valloire
NICOLET Jean-Paul	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon (SIAPA)
GUERRY Jean-Louis	Syndicat du Lambroz et des Gouttes
PETIT Jean-Luc	Chambre d'Agriculture de l'Isère
GABILLON Michel	CCI Nord Isère
GAMACCHIO Christian	Fédération de Pêche de la Drôme (représente M. MONNET)
SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
BUDILLON-RABATEL Jean	UNICEM
LIONET Jacques	DDAF 38
GORIEU François	DDAF 26
HOUSSIN Claire	Agence de l'Eau RM&C
DELORME Dominique	UNICEM
DEVIDAL Sylvain	Agence de l'Eau RM&C
GRAVIER Annabel	Animatrice du SAGE Bièvre Liers Valloire

Etaient excusés :

Nom Prénom	Organisme
NUCCI Christian	Conseil Général 38
LOZANO Robert	CC Bièvre Est
MIGNOT Philippe	Région Rhône Alpes
MONNET Jean-Claude	Fédération de Pêche de la Drôme
LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône Alpes